

## Résumé du rapport d'Évaluation externe mi-parcours du programme DGD 2017-2021

---

Pour une question de synthèse, Dynamo International en collaboration avec ses partenaires ont décidé de publier le résumé du rapport de l'évaluation mi-parcours.

Le programme DGD 2017-2021 « ***L'accès aux droits pour les enfants en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public et la société civile*** » est mis en œuvre dans les six provinces de la République Démocratique du Congo : Boma, Bukavu, Kananga, Kinshasa, Lubumbashi et Mbuji-Mayi.

L'évaluation externe mi-parcours a consisté à déterminer le niveau d'exécution du programme DGD et la pertinence des orientations stratégiques au regard des résultats attendus. Elle avait pour objectif d'analyser l'efficacité, l'efficience du programme et certains axes de sa stratégie d'intervention. Les caractéristiques de la méthodologie utilisée par cette évaluation sont d'être à la fois formative et factuelle. Ainsi, l'analyse documentaire a été triangulée avec, d'une part, des données issues des entretiens semi-directifs réalisés avec les partenaires, les groupes cibles et les bénéficiaires et, d'autre part, avec celles issues de la méthode d'analyse en groupe. Les évaluateurs se sont rendus dans les provinces de Kinshasa, Kananga et Boma. Les visites de terrain par les évaluateurs ont été très bien accueillies par l'ensemble des personnes rencontrées et a permis des interactions constructives avec les évaluateurs

Le rapport d'évaluation a été structuré autour des deux thématiques majeures à savoir : les stratégies d'intervention et l'impact du programme sur les bénéficiaires et, d'autre part, les questions de gouvernance dans la mise en œuvre du programme.

En ce qui concerne les ESDR (enfant en situation de rue), de manière générale, la stratégie d'intervention du programme DGD répond aux besoins réels des ESDR qui formulent clairement de telles attentes. La pertinence de l'impact est visible, comme par exemple la réinsertion scolaire et socio-professionnelle des ESDR ainsi que leur accompagnement à travers les équipes AMO constituent une force incontestable pour le programme DGD, en ce qu'elles répondent aux besoins réels de nombreux enfants en contexte congolais. A tout cela s'ajoute la professionnalisation du travail social de rue selon une méthodologie spécifique.

A Kinshasa, le Centre Likemo constitue un impact durable du programme DGD pour la prise en charge des ESDR et pour la professionnalisation des TSDR (travailleurs sociaux de rue) en raison des diverses activités de formation qui y sont organisées. Concernant les TSDR, on constate une forte identité professionnelle qui participe à la construction d'un corps professionnel avec des représentations positives en raison des compétences spécifiques développées par le CATSR. L'investissement des TSDR à Kinshasa et en provinces dans l'accompagnement des ESDR constitue incontestablement une ressource essentielle pour l'exécution du programme pour les deux années à venir et pour sa pérennité.

La gouvernance du programme, quant à elle, est marquée par une collision, qui prend la forme d'un conflit aux manifestations visibles, entre le Coordonnateur National du CATSR et le Chargé de programme. La collusion consiste en une confusion des fonctions, tâches et responsabilités du Coordonnateur national du CATSR et du Chargé programme, ce qui questionne l'efficacité du partenariat Dynamo International, CATSR et DISPE (Direction d'intervention Sociales pour la Protection de l'Enfant). La mise en œuvre de la gouvernance constitue la principale faiblesse du programme et concerne le partenaire responsable de la mise en œuvre du programme DGD sur le terrain, à savoir le CATSR.

Au titre des menaces à l'efficacité du programme DGD, il y a lieu de relever, d'une part, les risques internes, et d'autre part les risques externes au programme. En effet, au plan interne, l'essoufflement palpable des TSDR peut conduire, d'une part, à une démotivation chez un certain nombre d'entre eux. Faiblement rémunérés, ou non rémunérés pour certains, les TSDR peuvent faire valoir leurs compétences au sein d'autres structures ou conduire à un désinvestissement. D'autre part, l'isolement des TSDR en province, faute d'échanges d'expérience avec les TSDR d'autres sites et l'insuffisance de formation continue, répondant à la fluctuation rapide de la vie dans la rue, peuvent conduire à une perte progressive de la technicité du Travail Social de Rue et altérer sa professionnalisation. Enfin, la persistance des problèmes de gouvernance du CATSR est susceptible de fragiliser cette plateforme et ses capacités de mener à bien le partenariat conclu avec Dynamo International et la DISPE. Au plan externe, le contexte d'accroissement de la précarité de nombreuses familles favorisant l'accroissement du nombre d'ESDR susceptibles de bénéficier du programme à travers les équipes AMO, peut réduire l'impact du programme DGD.

Ainsi, les recommandations visent à la pérennité du programme DGD et à une réorientation éventuelle de son exécution dans les deux prochaines années. En ce qui concerne la pérennité, l'élaboration par le CATSR, avec l'accompagnement des deux autres partenaires, d'un projet pour mutualiser le financement des activités avec d'autres bailleurs de fonds pour favoriser l'autonomie financière du CATSR (élaboration d'un plan stratégique) sont recommandées. Le développement des activités génératrices de revenus (AGR), relevé de manière récurrente par les interlocuteurs, apparaît comme un élément de solution pour renforcer l'autonomie des coordinations provinciales, des familles et des jeunes en réinsertion socioprofessionnelle et pourraient être intégrées dans le programme. Il conviendrait également d'impliquer davantage les entités de base (chefs de quartier, chefs de rue) à travers les TSDR pour la sensibilisation de la communauté sur les actes de solidarité envers les ESDR de manière à parvenir à un changement de regard de la communauté à leur égard.

Concernant la réorientation éventuelle de l'exécution du programme DGD, il est pertinent de renforcer le fonctionnement du Comité technique du programme DGD afin de résorber la collision au sein de l'Équipe de coordination nationale du programme. Une réunion de cette instance du programme pourrait permettre d'évaluer la convention de partenariat, d'exiger la restructuration impérative du CATSR devant aboutir également à la création d'un Secrétariat permanent et technique chargé, notamment de l'écriture des projets et de la recherche de financements, de définir un plan de pérennité du projet à la fin du programme, éventuellement réorienter les priorités des activités à mener et répartir le budget disponible selon ces priorités, voire décider d'une nouvelle ventilation budgétaire..

Trois priorités se dégagent pour l'amélioration de la prise en charge des ESDR : la réinsertion scolaire et la réinsertion socio-professionnelle ainsi que les AGR, susceptibles de stabiliser les réinsertions familiales réalisées. En outre, la conclusion des partenariats avec les structures médicales permettrait, au-delà du simple référencement, de renforcer la prise en charge des ESDR (on pourrait envisager à cet effet une mutuelle de santé pour l'accès des ESDR pris en charge par le programme). La construction des centres d'accueil d'urgence dotés d'une infirmerie dans les grandes villes en province améliorera sensiblement la prise en charge des ESDR sur le plan de l'hébergement, de l'hygiène, de l'alimentation et de l'accès aux soins.

Concernant les TSDR, la formation continue et l'effectivité d'échanges d'expérience entre TSDR des différents sites d'intervention du programme contribueront à rompre le sentiment d'isolement. L'amélioration de leurs conditions de travail et une révision des outils de comptage des "flux" et des "stocks" pourront permettre de soutenir leur investissement.

